

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GIGNAC**

Séance du mercredi 17 décembre 2025 à 20 heures 30

Membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 12

Secrétaire de séance :

Benoît CHASTANET

Date de la convocation : 11/12/2025

Le dix-sept décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Solange OURCIVAL.

Présents : Solange OURCIVAL, François MOINET, Benoît CHASTANET, Arnaud RICOU, Marylise GAUCHET, Didier FAUREL, Jean-Yves GOILLON, Benoît LABROUE, Carine PERTUIS

Représentés : Nicolas DELPECH représenté par Benoît CHASTANET, Annette JEANNOT DEBRIE représentée par Marylise GAUCHET, Florence MARTY représentée par Benoît LABROUE

Excusés : Sébastien FOUILLADE, Pauline PIRAUT

Absents :

Objet : Suppression d'emplois permanents - Mise à jour du tableau des emplois suite à départ à la retraite, démission et réorganisation des services

VU le Code général de la fonction publique,

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il conviendrait, à compter de la date de transmission de la délibération au contrôle de légalité, de supprimer les emplois permanents suivants :

1- Suite à réorganisation des services : Fermeture de la mairie et de l'agence postale au public les après-midis et samedi matin :

– Suppression du poste d'adjoint administratif territorial à 10.25h/35^{ème} ;

2- Suite à avancement de grade au 22/10/2025 :

– Suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (fonction d'ATSEM) ;

3- Suite à départ à la retraite (création d'un autre poste avec d'autres besoins) :

– Suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet (Fonction d'ATSEM) ;

4- Suite à démission (création d'un autre poste avec d'autres besoins) :

– Suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 21.25/35^{ème} (Fonction agent de cantine scolaire) ;

5-Suite à réorganisation des services (contrat de prestation de service et poste vacant conservé pour palier à un éventuel besoin) :

- Suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à 19.25/35^{ème} (Fonction agent d'entretien des locaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE :

Pour : 10, Contre : 0, Abstention(s) : 2

VU l'avis du comité social territorial en date du 20/11/2025,

1^o : d'adopter les propositions de Madame le Maire,

2^o : de charger Madame le Maire de l'application des décisions prises.

Pour extrait conforme ; Gignac le 18/12/2025

Le secrétaire de séance,
Benoît CHASTANET



Le Maire,
Solange OURCIVAL



Acte transmis au contrôle de légalité le : ..19.12.2025

Acte mis en ligne le : ..19.12.2025.....

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa ... [notification, affichage, publication].

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : 14 rue de la Pierre des 3 Evêques 46600 GIGNAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).